



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stockage

Question écrite n° 8457

Texte de la question

M. Florent Boudié interroge M. le ministre de la défense sur la situation du troisième régiment du matériel de l'armée de terre de Vayres, en Gironde après l'ordre de démantèlement d'une cuve de carburant transmis le 24 mai 2012 par le centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS). La vocation du site de Vayres est la réparation, le stockage et la distribution au profit des unités du CFT en métropole et sur les différents théâtres de matériels roulants qui seront répartis au sein du détachement. Pour assurer sa mission, le site de Vayres dispose de deux cuves pour carburants, de 5m³ et 25m³. En janvier 2012, d'importants investissements ont été réalisés afin de les mettre aux normes en prévision d'une montée en puissance du site appelé à accueillir des véhicules supplémentaires. La fermeture de la soute, et plus particulièrement de la cuve de 25 m³, ôte au détachement de Vayres sa capacité de réactivité immédiate 24h/24 sur son site pour la distribution de matériel dans le cas du déclenchement du PA, ainsi que la souplesse dans la préparation des matériels à la projection pour la complétude à 75 % ou 80 % des réservoirs avant expédition, évitant ainsi la mobilisation de maintenanciers pour effectuer 80 km (aller et retour) sur le site de Souge (corps répartiteur). De plus, cela impliquerait des risques liés à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, puisque cette fermeture imposerait aussi, lors des échanges de réservoir sur les matériels réparés, le remplissage à l'aide de jerricans et donc le transport de ces mêmes jerricans entre la zone de distribution et le site de Vayres. La logique d'externalisation de l'approvisionnement de carburant pour les véhicules stockés sur le site de Vayres engagée récemment méconnaît par ailleurs les questions de sécurité que peut soulever la présence de véhicules militaires et de blindés dans les stations-services alentour. Aussi, il l'interroge sur la possibilité de surseoir à la fermeture de cette cuve qui fragilise le site de Vayres et induit de réels problèmes de sécurité.

Texte de la réponse

La transformation des armées engagée depuis 2008 s'accompagne, dans le domaine du soutien pétrolier par les bases de défense, d'un vaste plan de rationalisation. Celui-ci vise à conserver un réseau d'installations de distribution de carburant moderne, automatisé et répondant à un besoin justifiant les investissements réalisés, les coûts d'entretien et l'emploi du personnel dédié, tout en garantissant la satisfaction des besoins opérationnels, y compris en cas de crise pétrolière. C'est dans ce contexte qu'a été programmée la fermeture de la station de distribution de carburant implantée sur le site de Vayres. Cette décision s'inscrit dans le cadre du schéma de rationalisation fixé par la stratégie de développement durable du ministère de la défense qui se traduit, entre autre, par la fermeture d'installations militaires de petite taille, peu utilisées, et potentiellement dangereuses pour l'environnement. Cette mesure de rationalisation doit être dissociée de la montée en puissance du site de Vayres qui aura, pour sa part, un impact quasi nul sur la consommation de carburant puisque l'ensemble du matériel ayant vocation à y être stocké demeurera statique. Par ailleurs, les coûts d'utilisation, d'entretien et de mise aux normes de cette installation sont sans commune mesure avec les coûts attendus de son externalisation. En effet, les travaux réalisés au début de l'année 2012, pour un montant de 30 000 euros, dans le cadre d'une mise aux normes « minimale » ont révélé des malfaçons sérieuses mettant en cause la protection de l'environnement. Par conséquent, dans l'hypothèse d'un maintien de l'activité de la station

de Vayres, cette installation nécessiterait d'importantes dépenses supplémentaires. En outre, la capacité de réactivité attendue en matière de distribution de carburant pour la mise en service du matériel stocké sur le site de Vayres sera maintenue, que ce soit au moyen de la station service civile de proximité, de la station de distribution de Souges en cas de projection massive (hypothèse à faible occurrence), ou encore par la mise en place, avec un court préavis, sur le site de Vayres, d'un camion citerne polyvalent de 10 m³. Il importe également de préciser que les opérations d'échanges de réservoirs demeurent rares et ne portent que sur des quantités limitées de carburant. A ce titre, une solution est en cours d'expérimentation s'agissant du positionnement de jerricans dans les locaux proches des ateliers, comme cela est déjà le cas pour les autres types d'ingrédients quotidiennement manipulés sur le site. Enfin, l'activité supplémentaire générée dans les stations services par les ravitaillements de véhicules militaires reste très marginale et moins dangereuse que celle générée par les véhicules poids-lourds civils, souvent plus encombrants, plus lents et moins manoeuvrables. Afin de tenir compte d'une évolution éventuelle de la mission carburant et de mesurer l'impact de l'arrêt de cette activité sur le site de Vayres, la décision définitive de son démantèlement ne sera prise qu'à la fin de l'année 2013, à l'issue d'un retour sur expérience sur une période d'une année.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8457

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6037

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7812